
**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR24.09PR**

concernant

une demande de crédit d'étude de CHF 750'000.- pour les études préliminaires nécessaires à l'élaboration d'un avant-projet de requalification des rues de la Plaine et du Casino ainsi que les études et réalisations pour sécuriser ces mêmes rues,

le rapport sur le postulat du 5 septembre 2019 de M. le Conseiller communal Martin Loos intitulé « Pour une rue de la Plaine attrayante et vivante » et

le rapport sur le postulat PO21.13PO du 4 novembre 2021 de Mme la Conseillère communale Pascale Fischer intitulé « Et si on rendait son éclat à la Rue de la Plaine ? »

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La commission a siégé le 30 avril 2024.

Elle était composée de Mesdames Ella-Mona CHEVALLEY, Pascale FISCHER et Messieurs Xavier FISCHER, Philippe GRUET, Yohann MEYER, Pierre-Henri MEYSTRE et du soussigné, désigné président et rapporteur de minorité. Monsieur Christophe LOPERETTI était absent et excusé.

La délégation municipale était composée de Madame Brenda TUOSTO, Municipale, et Messieurs Sandro ROSSELET, Chef de service, Benoît CORDAY, Responsable mobilité, Vincent EGGEN, Chef de projet. Nous les remercions pour la présentation, les informations et explications.

Contexte

L'objectif de ce préavis est de demander un crédit afin d'étudier en détail une requalification de la rue de la Plaine et l'opportunité d'une éventuelle fermeture du « goulet du Casino » au trafic individuel motorisé et potentiellement aux transports publics pour améliorer les liaisons de mobilité douce au cœur du centre-ville. Il n'est pas exclu de rendre la rue de la Plaine complètement piétonne et d'y supprimer toutes les places de parc.

A titre de mesure immédiate, ce préavis propose également un réaménagement intermédiaire de ces rues en zone modérée soit une réduction de la limite de vitesse de 50 km/h à 30 km/h, en créant si possible de nouveaux espaces publics.

Ce projet doit permettre, selon le préavis, de répondre aux attentes de la population, formulées notamment par une pétition déposée le 5 juillet 2021 et munie de quelque 110 signatures (pétition « Pour lutter contre les nuisances sonores sur la rue de la Plaine à Yverdon-les-Bains »), par le postulat du 5 septembre 2019 de Monsieur le Conseiller communal Martin Loos intitulé « Pour une rue de la Plaine attrayante et vivante » ainsi que par le postulat du 4 novembre 2021 de Madame la Conseillère communale Pascale Fischer intitulé « Et si on rendait son éclat à la Rue de la Plaine ? ».

Le préavis omet toutefois d'autres attentes de la population et des commerçants qui sont inquiets pour les capacités de parking dans le centre-ville. Ces inquiétudes se sont manifestées à plusieurs reprises :

- En août 2020, une vingtaine de titulaires de petits commerces ont adressé une opposition collective, en plus de quelques oppositions individuelles, aux autorités dans le cadre de la mise à l'enquête publique de parklets, conduisant à la suppression de 6 places de parc à la rue de la Plaine¹
- En juin 2022, la pétition portant plus de 3700 signatures pour « un centre-ville vivant, attractif et prospère », mise à disposition dans les commerces du centre historique d'Yverdon-les-Bains, demande la concrétisation de la construction du parking souterrain de la place d'Armes².
- En novembre 2023, une initiative populaire avec 4'584 signatures, soit 50% de plus que la limite légale, demande un parking de 1000 places pour les voitures à la place d'Armes.³

Les deux derniers points, bien que visant un parking à la place d'Armes, concerne aussi la rue de la Plaine. La décision prise par le Conseil communal le 7 mars 2019 de construire un parking souterrain à la place d'Armes, demande un redimensionnement des places de parcs dans tout le centre-ville, et évidemment aussi à la rue de la Plaine. Le stationnement dans le périmètre concerné est intimement lié au futur parking de la place d'Armes et aux réaménagements des capacités de parking dans le centre qui y sont liés.

Avec un parking sous la place d'Armes, le plan des circulations dans l'hyper centre devra aussi être revu. Il est donc prématuré de prendre des mesures pour la rue du Casino.

Cet axe n'est pas recensé comme étant dangereux. Il s'agit d'une rue communale qui le restera.

Crédit d'étude

Un tableau plus détaillé du budget demandé a été fourni aux commissaires. Nous renonçons à en donner les détails dans ce rapport afin d'éviter d'aiguiller d'éventuels soumissionnaires. On peut toutefois noter, qu'une grande partie du budget serait consacré à une démarche participative, à des recherches historiques, à la production de rendus et à la communication. Environ 80'000 CHF serait consacré à l'aménagement intermédiaire.

Position de la minorité de la commission

La minorité de la commission considère qu'une réduction de la vitesse de 50 km/h à 30 km/h sur la rue de la Plaine est une mesure adaptée. Cet axe ne peut pas être considéré comme une route de transit majeure. Il est déraisonnable, voire impossible d'y rouler plus vite la journée, lors des heures d'ouverture des commerces. La nuit, une limitation de vitesse ne serait pas pénalisante et contribuerait à la tranquillité nocturne.

La minorité de la commission est toutefois opposée à la fermeture à court terme du « goulet » de la rue du Casino ainsi qu'à une zone de rencontre, sur laquelle les passages à piéton seraient supprimés. Une telle suppression ne crée que la confusion et de l'insécurité, autant pour les automobilistes, que pour les cyclistes et surtout pour les piétons.

Il faut aussi noter, quand bien même le parking à ciel ouvert n'est pas de la plus grande élégance, cette rue est très vivante, avec des surfaces commerciales occupées. Les

¹ La Région, 19 août 2020

² La Région, 16 juin 2022

³ La Région, 30 novembre 2023, Après contrôle, 3'913 signatures sont valables.

terrasses, bien que sur la route, sont bien fréquentées. Ce n'est pas toujours le cas dans les zones piétonnes de notre ville.

Lors de la construction du parking de la place d'armes, les capacités de parcage seront réduites en raison de l'emprise du chantier. Les commerçants du centre vont dépendre encore plus des places disponibles ailleurs, donc aussi sur la rue de la Plaine. La minorité de la commission est aussi opposée à la suppression de places de parc lors de l'aménagement intermédiaire.

Pour les mesures à long terme, la minorité de la commission considère qu'il faut attendre de savoir ce qui va se passer avec le parking de la place d'Armes. Il faudra ensuite établir un plan de circulation et de parking dans l'ensemble du centre-ville. Un traitement partiel de cette zone est prématuré et pourrait conduire à des mesures qui ne se marient pas avec l'ensemble. Il semble donc urgent d'attendre et d'avoir un concept global de parking, lors des travaux, et sur le long terme.

La délégation garantit que les études pourront s'adapter aux différents résultats qui pourraient survenir à la suite de l'initiative de la place d'Armes. La minorité de la commission craint toutefois que les changements peuvent être si structurant ou les délais si importants, que cela imposerait au minimum une remise à jour des études, générant ainsi un gaspillage des deniers publics.

Bien des projets se suivent dans le centre-ville, sans vision globale. Le plan directeur de la mobilité individuelle n'est toujours pas existant ou communiqué. Il n'y a pas non plus de planification globale des capacités de parking. Malgré tout, des réaménagements sont en cours d'étude ou de planification, comme la requalification de la rue Cordey ou du carrefour Cordey/Quatre-Marronniers/Bains. On pourrait paraphraser les reproches fait récemment au CFF dans la presse : « Il y a énormément de flou sur l'établissement de ces étapes d'aménagement. Il n'y a pas vraiment de vision globale. On fait par petits bouts.»

Pour l'étude de la phase définitive, le budget de CHF 600'000 correspond à 455 jours de travail (estimation basse avec un confortable 165 CHF de l'heure et 8 heures par jour). Pour la minorité de la commission, cela paraît disproportionné pour l'étude d'une seule rue, homogène est courte.

La Ville a la compétence de procéder à une réduction de la vitesse de 50 km/h à 30 km/h sur la rue de la Plaine. Il ne semble pas raisonnable de procéder à de longues études pour cela. Bien des quartiers ont vécu ce genre de modification sans qu'il soit nécessaire d'octroyer un crédit spécifique d'étude ou de réalisation. Un rejet du préavis ne remettrait donc pas en cause cette mesure.

Conclusions :

La minorité de la commission, composée de Monsieur Philippe GRUET ainsi que du soussigné, vous recommande, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers de refuser les conclusions de ce préavis.

Laurent ROQUIER, Président de la commission et rapporteur de minorité



Yverdon-les-Bains, le 21 mai 2024